

Association LE FORBAN du BONO

Mairie - 56400 - Le Bono



☎: 06 72 58 68 76

Mel: leforban@lebono.eu

Site: leforban.lebono.eu

Le Forban du Bono, "Notre-Dame de Béquerel", petite info.

Chaque lecteur et lectrice du "Bon'écho" a pu lire dans le N° 13 de mai-juin 2016 des informations relatives aux travaux de restauration du bateau et notamment au plan de financement de ceux-ci. Dans le N° 14 de juillet-août 2016, des informations étaient communiquées sous le titre "Petite histoire de travaux" afin de dire comment les travaux se réalisaient en pratique.

Si malgré nos efforts de transparente communication, vous souhaitez en savoir plus sur les travaux, les coûts, les financements (...), n'hésitez pas à prendre contact avec l'association par le biais de la messagerie internet leforban@lebono.eu en posant votre question. Nous mettrons un point d'honneur à vous répondre, pour éviter les "on m'a dit que ..." "Je crois que..." et les "de source sure...". Une information à la vraie source sera garantie.

Depuis sa remise à l'eau (juin), le bateau a participé à de nombreuses manifestations maritimes telles Piriac, Brest/Dz, trophées de la rivière d'Auray, journées européennes du patrimoine et journées "Découverte" et bien d'autres navigations, (...). Les équipages et les bénévoles ont participé à des manifestations à terre, fête des galettes du monde à Ste Anne d'Auray, marchés, (...).

Toute cette synergie vise à la pérennisation de la sauvegarde du patrimoine maritime local initiée en 1989 par 6 jeunes bonovistes, même si le Forban est encore en sursis à ce jour.

Si vous souhaitez contribuer financièrement à cet effort, **sans montant minimum exigé**, vous pouvez vous rendre sur le site www.fondation-patrimoine.org/43705 ou trouver des bons de souscription chez vos commerçants locaux.

Les prochaines grandes dates pour le Forban sont :

19 et 20 novembre : Le marché de Noël

03 décembre : Téléthon, le Forban et le vin chaud pour cette occasion

16 décembre : Père Noël Marin avec l'amicale des écoles

4 février 2017 : Assemblée générale ordinaire de l'association. Pour tout savoir et tout discuter.

MISES EN GARDE – GENDARMERIE DU MORBIHAN

Vols par ruse au préjudice des personnes vulnérables

De nombreux signalements d'individus **vendant des calendriers** ont récemment été communiqués au groupement de gendarmerie départementale du Morbihan, alors qu'ils ne sont pas accrédités par des organisations caritatives ou institutionnelles (pompiers, facteurs...).

A l'occasion de leurs démarchages, ces vendeurs de calendriers, voire d'autres objets (fleurs, bibelots...) profitent de **la vulnérabilité des personnes âgées** pour **s'introduire chez elles** et dérober du numéraire.

Afin de prévenir ces vols, une fiche de recommandations destinées aux personnes vulnérables a été élaborée. Ce document pourra utilement être remis aux personnes fragiles. Les polices municipales, aide-ménagères à domicile, clubs de retraités pourront être mis à contribution afin de sensibiliser la catégorie de la population particulièrement exposée.

Des « correspondants sûreté » sont disponibles dans chaque brigade de gendarmerie du Morbihan. Sur demande, ils peuvent apporter des conseils sur les mesures à prendre pour prévenir les actes de délinquance.

Comment vous protéger contre ce type d'escroquerie ?

- ✓ Si une personne inconnue se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique voire l'entrebailleur.
- ✓ **Si vous avez des doutes, ne la laissez pas entrer.** Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- ✓ Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.
- ✓ Si vous faites entrer une personne, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez cette personne dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- ✓ Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou tout autre objet de valeur.
- ✓ Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Ne payez rien en espèce (service ou objet).
- ✓ **Face à une situation anormale, faites appel à la gendarmerie en composant le : 17**

Mise en garde vols sur les bateaux

Les faits : Début septembre 2016, les unités du groupement de gendarmerie du Morbihan enregistrent une recrudescence de **vols de GPS, sondeurs** sur les bateaux, pour la plupart amarrés aux pontons.

Des vols ont été recensés sur les communes de **LA TRINITE SUR MER, CAMOEL, ARZAL** et **ARZON**.

Préconisations

1) Prévention vol de l'accastillage et du matériel électronique

- ✓ **Marquer l'accastillage et les matériels** attisant la convoitise des malfaiteurs (winches, poulies de marque, appareils électroniques extérieurs et intérieurs, etc.), **par un marqueur chimique**, substance liquide, indélébile et transparente (appelé communément ADN chimique) se révélant avec une lampe à ultra-violet,
- ✓ Pour les bateaux ayant une cabine, **installer un système de détection d'intrusion** relié à une alarme sonore ou silencieuse avec envoi d'un message SMS et/ou email sur le téléphone portable du propriétaire.

2) Prévention vol des moteurs hors-bord

- ✓ Démontez une partie du moteur hors-bord de son embase, le rendant inutilisable et invendable.
- ✓ Marquer le moteur par un marqueur chimique.

MESURES ORGANISATIONNELLES ET DE CITOYENNETE : COMPOSER LE 17

- ✓ **Afin de signaler à la gendarmerie**, tous individus et/ou véhicules paraissant suspects. Recueillir un maximum de renseignements pouvant permettre leur identification.
- ✓ **En cas de vol**, dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, préservez les traces et indices ; bloquez l'accès à la zone du vol, **ne touchez pas aux objets susceptibles d'avoir été manipulés ou abandonnés par les malfaiteurs.**

Site internet : Prévention Technique de la Malveillance (PTM) créé par la gendarmerie nationale

<http://www.referentsurete.com>